

Décision portant nomination de M. Thierry Decamps aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés et nommant Mme Fabienne Aujard en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05 septembre 2013 ;

Considérant que M. Thierry Decamps a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 19 au 21 juin 2006 et du 13 au 15 septembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry Decamps, IE1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7179 intitulée Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés, à compter du 6 septembre 2013.

M. Thierry Decamps exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thierry Decamps est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} octobre 2013

La directrice de l'unité
Fabienne Aujard

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégué)